

Conseil d'Administration

du 4 Février 2018

Présents : Fédérici, Cairo, Lafont, Audibert, Gauch, Julien, Le Carreres, Rey, Boiron, Sauvan.

Absents excusés : Renard, Zigliara.

Taxe de séjour : Une réunion avec la groupement aura lieu le mercredi 7 Février au sujet de la nouvelle proposition de Monsieur BLUM, Adjoint au Maire, à savoir , je cite : *elle ne concernera pas les bateaux des résidents Marseillais assujettis à une taxe d'habitation sur la territoire de la commune (habitation principale ou secondaire), elle concernera les bateaux habitables pourvus de capacité de couchage.*

Assurances : Nous avons reçu un grand nombre de réponses, il reste 27 sociétaires en retard de plus de 6 mois.

Site de Canotiers : Il est en cours de finalisation (M. Renard n'était pas présent ,excusé au conseil et n'a donc pas fait son rapport)

Successions :Nous sommes dans l'attente de l'acte de décès de Monsieur Étienne CASSARO Il doit nous être transmis dans la semaine. Succession de Monsieur José Dos Santos : nous attendons l'acte de notoriété du notaire et, en cas de pluralité d'héritiers, les désistements. Une lettre recommandée avec AR de rappel sera expédiée à sa veuve, Mme Irina Dos Santos, par le secrétaire Général.

Chaînes mères : Le président fera une lettre de réclamation pour signaler les désordres des chaînes d'amarrage des pannes à Madame LAVIOLETTE.

Hygiène : A la majorité, le bureau a décidé de supprimer les conteneurs à poubelles.Nous demanderons à la ville qu'ils soient retirés.

Pavillon des loisirs : A la majorité, le bureau a décidé de faire nettoyer les murs et le plafond du pavillon. Nous rappelons que le portillon de la barrière ne doit pas être bloqué en position ouverte.

Grue : Nous avons changé les sangles et fait étalonner les chaînes du palonnier. Nous allons faire passer l'habilitation au nouveau grutier.

Fête de printemps : La date retenue est le samedi 23 juin. Le menu : un aïoli (avec un aïoli traditionnel et un aïoli sans ail). Il y a possibilité d'évolution de cette date.

Entretien des pavillons et des barrières : Nous avons choisi l'entreprise de peinture (EURL G.A peinture,dont le devis est de : 3180 € TTC). Les réparations de menuiserie seront entreprises par le service technique du club.

Comptabilité : Notre expert comptable est venu nous commenter l'exercice 2017 : RAS.
Félicitations à notre trésorier, Gérard GAUCH. Cotisations 2018 : Il a été décidé de faire une facturation détaillée (part CUM, part Club avec ou non une participation financière du club sur les provisions pour travaux du club, soit un exercice en déficit) . Nous déciderons prochainement du pourcentage de cette participation .

Prochain conseil le Lundi 5 Mars 2018